

Avant de répondre aux interrogations et recommandations, un retour en arrière sur l'histoire de RG 43.

En 2018 l'entreprise RENON SARL (entreprise de recyclage plastiques) connaissait de grandes difficultés financières, deux sites d'exploitations (LAPTE et TENCE) avec plusieurs tonnes de déchets stockés de manière anarchiques qui a abouti à un conflit avec le voisinage et la Sous-Préfecture.

La liquidation judiciaire devenant la seule finalité, les sites allaient devenir des friches industrielles avec des tonnes de déchets à gérer aux frais de la collectivité.

Travaillant avec cette entreprise, nous avons relevé le défi de reprendre la société à la barre du Tribunal du Puy en Velay avec l'engagement non seulement de maintenir les emplois, mais également de gérer le problème des déchets des deux sites.

Nous avons assumé le déstockage et la dépollution du site de LAPTE, en respectant les dates que nous avons fixé avec le Tribunal et trouvé un acquéreur pour le bâtiment de LAPTE en accord avec la Mairie.

Dès la reprise, nous avons commencé à investir sur des matériels de recyclage plus performants, que ce soit sur le plan de la consommation énergétique ou environnemental (système d'aspiration puis condensation des volatiles). Les conditions de travail ont été amélioré par du matériel de manutention conforme, ainsi que par l'installation d'un système de chauffage à récupération de chaleur.

Le site est entretenu et les déchets sont stockés à l'intérieur.

Est-ce que le plastique est encore d'actualité, pourquoi le recyclage et pourquoi ici ?

Bien qu'il soit impossible d'arriver à rassembler l'ensemble de la population sur les intérêts et les inconvénients du plastique, la période particulière de pandémie mondiale que nous traversons, a démontré que dans la lutte contre la propagation du virus, le plastique a été incontournable tant dans la protection des aliments, que dans la protection du personnel médical, etc. ...

D'autres atouts sont à apporter comme la légèreté, la résistance, le contact alimentaire ainsi que la recyclabilité.

L'industrie de la plasturgie est encore jeune et les évolutions au fil des années ont permis une maîtrise des process et de son impact.

Jusqu'à une date récente, le recyclage n'était pas une priorité, mais l'évolution des mentalités et de l'urgence environnementale a modifié profondément la filière plasturgie.

Le développement des mono-matière, l'incorporation obligatoire de matière recyclée sont aujourd'hui les priorités.

Le recyclage démontre tout son intérêt, outre le fait de limiter la production pétrolière, il permet d'éliminer l'enfouissement ou l'incinération des déchets plastique. Bien-sûr, le travail de collecte et de tri doit s'améliorer et s'harmoniser pour être efficace mais des progrès significatifs ont été apporté.

Point 2.1.2 : Cadre de vie :

Les premiers bâtiments ont été construits à la fin de l'année 69, il n'y avait pas d'habitation à proximité immédiate, la construction respectait les normes de l'époque. L'entreprise installée fabriquait des menuiseries bois, qu'elle traitait à l'aide de produits chimiques.

Le cadre de vie des riverains a été pris en compte dès le départ : nous avons géré le stock extérieur pour éviter la pollution visuelle ; nous avons abattu les arbres dans la butte côté route qui présentaient un risque et nous n'utilisons aucun produit chimique dans notre processus de fabrication.

Pour suivre la recommandation, nous demandons une analyse de la qualité de l'air sur site, et nous transmettrons les informations dès réception. Nous avons déjà effectué des prélèvements d'air concernant l'amiante et le plomb qui se sont révélés négatifs.

Si nous sommes des industriels, nous sommes également des riverains, nous employons des habitants de Tence et de ses environs. Notre image et notre impact sont importants.

Point 2.2 Alternatives et justification.

Le choix du recyclage via un processus mécanique c'est fait après étude de différents fournisseurs Italiens, Allemands, Autrichiens (il n'y a pas de fournisseur Français), c'est un processus éprouvé et fiable.

Nous avons établi par avance un cahier des charges très précis à respecter. À savoir pour les principales : une installation compacte, l'absence de rejets dans le réseau public.

Après une première sélection, nous avons visité des installations existantes notamment en Finlande où le respect de l'environnement est une priorité. Nos échanges avec les exploitants nous ont permis de valider ce choix.

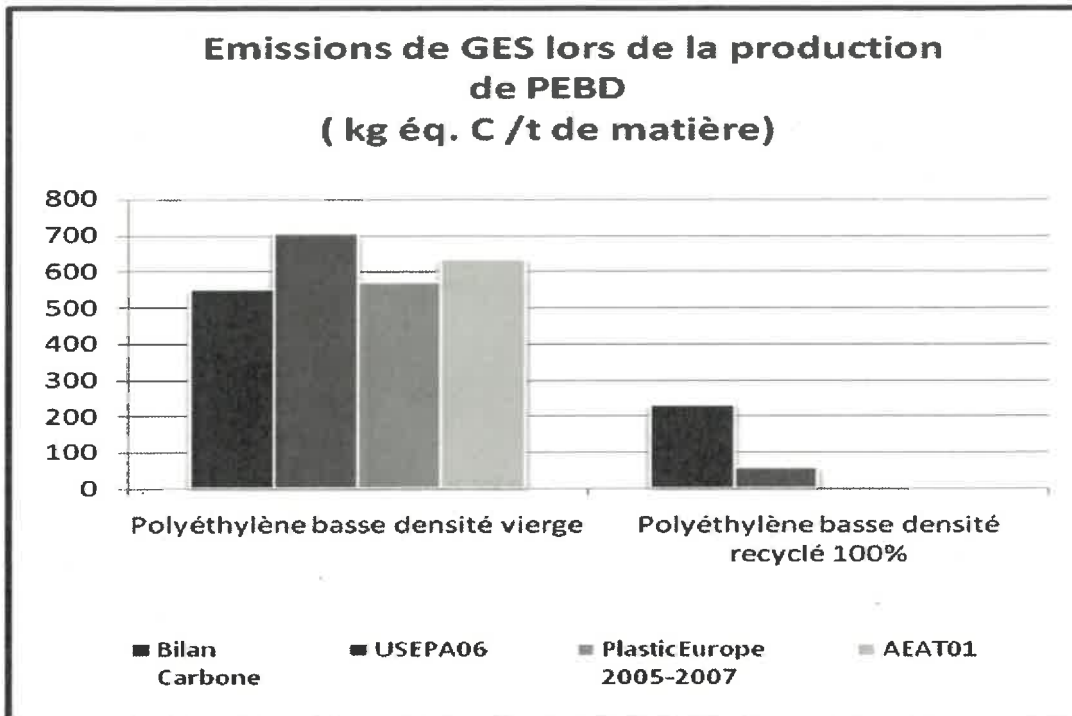
L'alternative est le recyclage chimique, mais les contraintes sont nombreuses l'ADEME a commenté :

« On observe, en France et dans plusieurs pays de l'UE, une tendance au plafonnement du taux de recyclage mécanique des déchets plastiques. Les procédés de recyclage chimique, en permettant potentiellement l'élargissement des gisements « recyclables », constituent-ils une piste à court et moyen terme d'augmentation de ces taux de valorisation ? C'est ce à quoi se propose de répondre cette étude RECORD.

Au travers d'une revue de cadrage des principaux procédés et installations de recyclage chimique : solvolysse, dissolution, dépolymérisation, gazéification et pyrolyse lente, un groupe d'experts international commente les tendances, les freins et les points de blocage. La voie « énergétique » est vue comme présentant un potentiel de développement plus élevé que le « retour à la matière ». Toutefois, les perspectives de développement de ces filières semblent incertaines et sont à ce jour fortement handicapées par des coûts élevés (faibles capacités et complexité technologique des unités). »

PEBD : Basse densité.

Figure 4 : Facteurs d'émission de gaz à effet de serre pour la production de polyéthylène haute densité primaire et secondaire.



- ✓ Pour toute reprise d'informations contenues dans ce document, l'utilisateur aura l'obligation de citer le rapport sous la référence :
RECORD, Application de la méthode Bilan Carbone® aux activités de gestion des déchets, 2009, 133 p, n°07-1017/1A
- ✓ Ces travaux ont reçu le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
www.ademe.fr

Le plastique recyclé prouve ses atouts

Depuis l'étude de 2009 ci-dessus des investigations poussées ont été faites, vous trouverez un bref compte rendu d'une journaliste indépendante :

Selon une étude du Syndicat national des régénérateurs de matières plastiques (SRP), la consommation d'énergie liée au recyclage du plastique est jusqu'à neuf fois inférieure à celle nécessaire pour la production de plastique neuf. Les émissions de carbone le sont 17 fois.

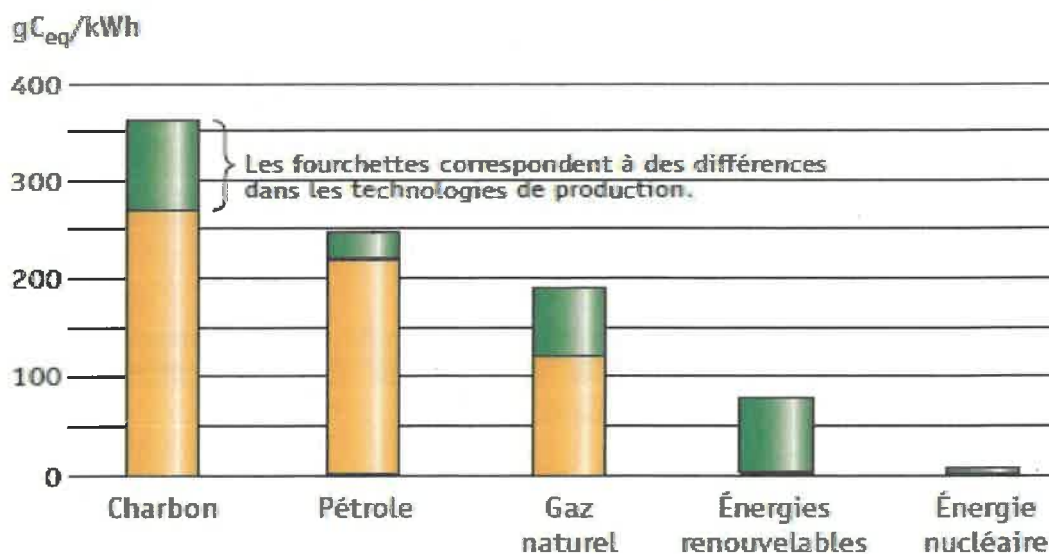


Le syndicat espère ainsi lever l'un des principaux freins au développement de l'industrie du recyclage, qui consiste dans une demande insuffisante de matières recyclées. (Crédits : DR)

Tableau 7: Emissions de gaz à effet de serre par kWh produit selon le pays de production. (Source Bilan Carbone®)

Pays	Kg équivalent carbone par kWh, en 2004
Electricité en France	0,023
Electricité en Allemagne	0,141
Electricité en Autriche	0,056
Electricité en Belgique	0,073
Electricité au Danemark	0,091
Electricité en Espagne	0,117
Electricité en Finlande	0,060
Electricité en Grèce	0,222
Electricité en Irlande	0,176
Electricité en Italie	0,139
Electricité au Luxembourg	0,063
Electricité aux Pays-Bas	0,120
Electricité au Portugal	0,137
Electricité au Royaume-Uni	0,124
Electricité en Suède	0,012
Electricité, moyenne européenne	0,096
Electricité aux USA	0,158
Electricité au Japon	0,115

Émissions de gaz à effet de serre du secteur de la production d'électricité par type de combustible

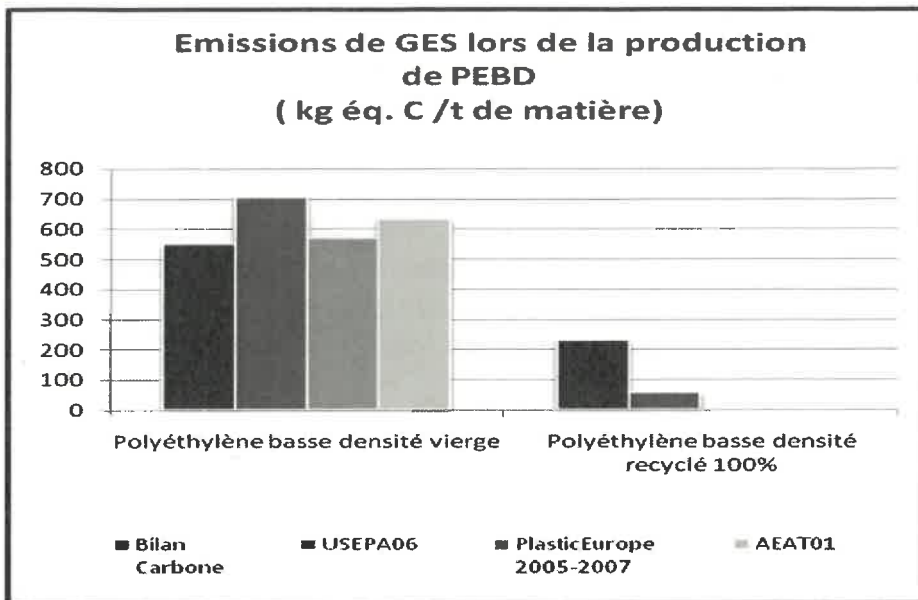


2.3.1 Ressources en eaux et rejets :

Les éléments communiqués dans le dossier sont basés la consommation d'eau maximale si les matières à recycler sont issues de l'agriculture car elles sont chargées en terre et diverses

Une étude est présentée dans le dossier, effectivement chacun se doit de participer à l'effort nationale, notre activité réduit les GES naturellement (reprise du tableau point 2.2).

Figure 4 : Facteurs d'émission de gaz à effet de serre pour la production de polyéthylène haute densité primaire et secondaire.



Des décisions ont été prise dès le reprise de la société, nous n'avons pas attendu la mise en place de ce projet pour participer à la réduction des GES. Des exemples : le choix d'un fournisseur d'électricité dite verte est en place depuis 2019, le remplacement des véhicules par des hybrides, etc.

2.3.4 Nuisances sonores

Conformément aux demandes nous avons réalisé les études sonores, l'émergence relevée au sud est liée à 3 entreprises (CINTRAFIL, MANUSINOR et RG43), il est difficile, voire impossible de mesurer en journée la seule émergence de RG43.

Nous avons pris les mesures nécessaires pour adapter le matériel et les matériaux pour réduire les nuisances éventuelles. La circulation supplémentaire des camions ne sera pas cumulée puisque la réception est étalée au fil de la journée.

De nouvelles mesures seront faites et nous apporteront des modifications si nécessaire dans la limite du possible.

2.3.5 Impacts cumulés avec d'autres projets.

L'extension de la zone du Fieu est pour l'instant à notre connaissance compliquée, certaines sociétés qui avaient projetées de s'installer quitte le secteur pour grandir ailleurs. Nous n'avons pas de vision sur l'avenir immédiat à court et moyen terme. Il est donc très difficile d'intégrer des mesures supplémentaires. Nous avons effectué nous même une pré réservation de terrain et nous ne pouvons à ce jour projeter quelque investissement ou développement que ce soit.

2.3.6 Evaluations des incidences Natura 2000